



N° Habilitation 2905

Formation chef de service de sécurité d'incendie et d'assistance à personnes
N° RNCP : 5643 - Formation initiale SSIAP 3

OBJECTIFS :

Cette formation vise à permettre d'exercer les fonctions de chef de service sécurité incendie et d'assistance à personne dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.

PUBLIC :

Toute personne titulaire du SSIAP2(et équivalent) ayant exercé au moins trois ans.
Toute personne titulaire d'un diplôme de niveau quatre.

ORGANISATION DE LA FORMATION:

- **Prérequis**
Etre secouriste à jour de ses recyclages
Détenir l'aptitude médicale requise
- **Durée**
216 heures minimum
- **Effectif**
De 1 minimums à 10 stagiaires
- **Intervenant(s)**
Formateur SSIAP du niveau minimum de celui délivré, à jour de recyclages.
- **Méthode pédagogique**
Exposés interactifs, démonstration par le formateur, étude de cas, mise en situation...
- **Attribution Finale**
Diplôme de chef des services de sécurité incendie et d'assistance à personne.

TEXTES REGLEMENTAIRES DE REFERENCE:

- Arrêté du 2 mai 2005
- Arrêté du 25 juin 1980
- Arrêté du 30 décembre 2011

PROGRAMME DE FORMATION

- **LE FEU ET SES CONSEQUENCES**

Eclosion et développement d'un feu
Le comportement au feu
La mise en œuvre des moyens d'extinction

- **LA SECURITE INCENDIE ET LES BATIMENTS**

Les matériaux de construction
Etude de plans
Outils d'analyse

- **LA REGLEMENTATION INCENDIE**

Organisation générale de la réglementation
Le classement des bâtiments
Les dispositions constructives et techniques
Les moyens de secours
Visites d'établissements
Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées

- **LE BUDGET DU SERVICE SECURITE**

Suivi budgétaire du service
Fonction achat
Fonction maintenance

- **GESTION DES RISQUES**

Analyse des risques
Réalisation des travaux de sécurité
Documents administratifs

- **CONSEILS AU CHEF D'ETABLISSEMENTS**

Information de la hiérarchie
Veille réglementaire

- **CORRESPONDANT DES COMMISSIONS DE SECURITE**

Connaitre la composition et le rôle des commissions

- **LE MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE**

Organiser le service
Exercer la fonction d'encadrement
Notions de droit du travail
Notions de droit civil et pénal



